

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2024

États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 (note 1)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	821 724 \$	843 601 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	3 618	212
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	124 417	159 232
Intérêts à recevoir	1 653	1 401
Dividendes à recevoir	1 712	1 723
Total de l'actif	953 124	1 006 169
Passif		
Passif courant		
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	124 417	159 232
Total du passif	124 417	159 232
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	828 707 \$	846 937 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	828 707 \$	846 937 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	26,25 \$	25,81 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2024	150 933	154 882
31 décembre 2023	250 024	258 109

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2024	124 417	30 465	–	–
31 décembre 2023	159 232	98 877	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	24 novembre 2003

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	4 885 \$	4 882 \$
Revenu de dividendes	12 122	11 207
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	12 252	968
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	1	2
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	3 080	(2 737)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	32 340	14 322
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	-	(3)
Revenu tiré du prêt de titres ±	131	140
	131	137
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	1 134	1 112
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	1	1
Coûts de transaction ±±±	36	24
Retenues d'impôt (note 7)	36	4
	1 207	1 141
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(435)	(425)
	772	716
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	31 699	13 743
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	31 699 \$	13 743 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	32 339	32 661
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,99 \$	0,43 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	3 803 \$	100,0	1 914 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	(3 584)	(94,2)	(1 726)	(90,2)
Retenues d'impôt	(3)	(0,1)	(2)	(0,1)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(85)	(2,2)	(46)	(2,4)
Revenu tiré du prêt de titres	131 \$	3,5	140 \$	7,3

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,25 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	36	24
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	2	4
Payé à CIBC World Markets Corp.	-	-
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	26	16
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	1	2

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (STM CIBC) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	44	47

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	30 juin 2024	30 juin 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	31 699 \$	13 743 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables		
Du revenu de placement net	(16 973)	(15 803)
	(16 973)	(15 803)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	59 360	45 006
Montant reçu au réinvestissement des distributions	16 280	15 167
Montant payé au rachat de parts	(108 596)	(43 831)
	(32 956)	16 342
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(18 230)	14 282
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	846 937	811 775
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	828 707 \$	826 057 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 30 juin 2024 et 2023		
Solde au début de la période	32 813	32 352
Parts rachetables émises	2 277	1 751
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	621	596
	35 711	34 699
Parts rachetables rachetées	(4 141)	(1 712)
Solde à la fin de la période	31 570	32 987

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	31 699 \$	13 743 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	–	3
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(12 252)	(968)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(3 080)	2 737
Achat de placements	(343 448)	(322 229)
Produits de la vente de placements	380 657	306 060
Intérêts à recevoir	(252)	28
Dividendes à recevoir	11	(105)
	53 335	(731)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	59 360	44 878
Montant payé au rachat de parts	(108 596)	(43 803)
Distributions versées aux porteurs de parts	(693)	(545)
	(49 929)	530
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	3 406	(201)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	–	(3)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	212	227
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	3 618 \$	23 \$
Intérêts reçus	4 633 \$	4 910 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	12 126 \$	11 098 \$

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Services de communications				
BCE Inc.	227 443	9 958	10 078	
BCE Inc., 3,39 %, actions privilégiées, série T, perpétuel	2 220	55	38	
BCE Inc., actions privilégiées, série AC, taux variable, perpétuel	2 600	59	45	
BCE Inc., actions privilégiées, série AK, taux variable, convertible, perpétuel	70 000	1 004	1 060	
BCE Inc., actions privilégiées, série AM, taux variable, perpétuel	10 000	156	158	
BCE Inc., actions privilégiées, série AQ, taux variable, convertible, perpétuel	60 000	1 475	1 324	
BCE Inc., actions privilégiées, série R, taux variable, perpétuel	138 535	2 486	2 182	
TELUS Corp.	453 295	7 606	9 388	
		22 799	24 273	2,9 %
Consommation discrétionnaire				
Magna International Inc.	111 316	6 608	6 383	
Restaurant Brands International Inc.	69 399	4 589	6 690	
		11 197	13 073	1,6 %
Biens de consommation de base				
George Weston Limitée	59 608	5 761	11 730	
George Weston Limitée, 4,75 %, actions privilégiées, série V, perpétuel	15 000	336	281	
George Weston Limitée, 5,80 %, actions privilégiées, série I, perpétuel	20 000	494	458	
Metro Inc.	65 164	2 905	4 939	
		9 496	17 408	2,1 %
Énergie				
Canadian Natural Resources Ltd.	516 170	13 169	25 153	
Enbridge Inc.	473 415	15 903	23 041	
Enbridge Inc., 4,00 %, actions privilégiées, série H, perpétuel	31 000	783	589	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 11, taux variable, perpétuel	110 000	2 752	1 935	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 15, taux variable, perpétuel	50 000	1 032	859	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 19, taux variable, perpétuel	6 000	135	133	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 3, taux variable, perpétuel	77 133	1 928	1 364	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 7, taux variable, perpétuel	68 750	1 719	1 301	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 9, taux variable, perpétuel	40 000	1 000	720	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série B, taux variable, perpétuel	16 900	429	294	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série D, taux variable, perpétuel	126 850	2 648	2 219	
Enbridge Inc., actions privilégiées, série P, taux variable, perpétuel	32 500	651	606	
Gibson Energy Inc.	213 994	4 993	4 975	
Keyera Corp.	142 682	3 626	5 406	
Pembina Pipeline Corp.	137 111	4 319	6 960	
Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, catégorie A, série 15, taux variable, perpétuel	23 000	412	478	
Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, catégorie A, série 17, taux variable, perpétuel	30 000	571	635	
Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, catégorie A, série 21, taux variable, perpétuel	65 000	1 629	1 472	
Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, série 5, taux variable, perpétuel	65 000	1 580	1 403	
Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, série 7, taux variable, perpétuel	36 000	785	733	
Suncor Énergie Inc.	242 414	8 841	12 642	
Corporation TC Énergie	294 208	12 525	15 258	
Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 1, taux variable, convertible, perpétuel	48 000	1 051	785	
Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 7, taux variable, convertible, perpétuel	130 000	2 218	2 528	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 9, taux variable, perpétuel	139 400	3 306	2 547	
		88 005	114 036	13,8 %
Services financiers				
Banque de Montréal	165 590	9 277	19 015	
Banque de Montréal, actions privilégiées, catégorie B, série 29, taux variable, perpétuel	100 000	2 500	2 488	
Banque de Montréal, actions privilégiées, catégorie B, série 31, taux variable, perpétuel	50 000	1 250	1 218	
Banque de Montréal, actions privilégiées, catégorie B, série 33, taux variable, perpétuel	8 800	217	210	
Banque de Montréal, actions privilégiées, série 44, taux variable, perpétuel	80 000	2 000	2 056	
La Banque de Nouvelle-Ecosse	158 429	6 590	9 914	
Brookfield Asset Management Ltd., catégorie A	88 973	1 637	4 634	
Brookfield Corp., 4,85 %, actions privilégiées, catégorie A, série 36, perpétuel	50 000	957	887	
Brookfield Corp., 4,90 %, actions privilégiées, catégorie A, série 37, perpétuel	45 000	987	805	
Brookfield Corp., catégorie A	283 771	9 886	16 147	
Brookfield Corp., actions privilégiées, catégorie A, série 40, taux variable, perpétuel	99 000	1 980	2 003	
Brookfield Corp., actions privilégiées, catégorie A, série 42, taux variable, perpétuel	8 000	180	150	
Brookfield Corp., actions privilégiées, série 26, taux variable, perpétuel	35 500	523	583	
Brookfield Corp., actions privilégiées, série 32, taux variable, perpétuel	50 000	1 232	1 117	
Brookfield Corp., actions privilégiées, série 44, taux variable, perpétuel	10 000	213	238	
Brookfield Corp., actions privilégiées, série 46, taux variable, perpétuel	10 000	200	230	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	247 779	9 828	16 118	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées, catégorie A, série 39, taux variable, perpétuel	60 000	1 144	1 496	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées, catégorie A, série 43, taux variable, perpétuel	40 000	805	958	
Fairfax Financial Holdings Ltd., 5,00 %, actions privilégiées, série K, perpétuel	12 000	212	260	
Fairfax Financial Holdings Ltd., actions privilégiées, série C, taux variable, convertible, perpétuel	12 000	215	256	
Fairfax Financial Holdings Ltd., actions privilégiées, série M, taux variable, perpétuel	26 700	592	648	
Great-West Lifeco Inc., 4,50 %, actions privilégiées, série I, perpétuel	23 000	466	415	
Great-West Lifeco Inc., 4,50 %, actions privilégiées, série Y, perpétuel	16 000	364	285	
Great-West Lifeco Inc., 4,85 %, actions privilégiées, série H, perpétuel	30 000	609	579	
Great-West Lifeco Inc., 5,20 %, actions privilégiées, série G, perpétuel	35 000	703	712	
Great-West Lifeco Inc., 5,40 %, actions privilégiées, série P, perpétuel	44 990	1 142	954	
Great-West Lifeco Inc., 5,65 %, actions privilégiées, série L, perpétuel	42 500	998	938	
Great-West Lifeco Inc., 5,80 %, actions privilégiées, série M, perpétuel	10 000	227	228	
Intact Corporation financière, 5,20 %, actions privilégiées, catégorie A, série 5, perpétuel	31 000	633	665	
Intact Corporation financière, 5,30 %, actions privilégiées, catégorie A, série 6, perpétuel	12 000	227	262	
Intact Corporation financière, 5,40 %, actions privilégiées, série 9, perpétuel	43 600	1 051	980	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Intact Corporation financière, actions privilégiées, série 1, taux variable, convertible, perpétuel	60 000	922	1 130		Financière Sun Life inc., 4,50 %, actions privilégiées, catégorie A, série 5, perpétuel	37 575	848	723	
Intact Corporation financière, actions privilégiées, série 7, taux variable, perpétuel	100 000	2 500	2 290		Banque Toronto-Dominion (La)	409 933	14 671	30 827	
Société Financière Manuvie	455 558	9 857	16 596		Banque Toronto-Dominion (La), actions privilégiées, série 1, taux variable, perpétuel	110 000	2 763	2 701	
Société Financière Manuvie, 4,50 %, actions privilégiées, catégorie A, série 3, perpétuel	12 000	238	230		Banque Toronto-Dominion (La), actions privilégiées, série 16, taux variable, perpétuel	25 000	629	638	
Société Financière Manuvie, 4,65 %, actions privilégiées, catégorie A, série 2, perpétuel	25 000	479	494		Banque Toronto-Dominion (La), actions privilégiées, série 18, taux variable, perpétuel	80 000	2 000	1 969	
Société Financière Manuvie, actions privilégiées, catégorie 1, série 15, taux variable, perpétuel	77 112	1 872	1 701		Banque Toronto-Dominion (La), actions privilégiées, série 24, taux variable, perpétuel	43 000	1 075	1 086	
Société Financière Manuvie, actions privilégiées, catégorie 1, série 19, taux variable, perpétuel	103 679	2 592	2 210		Banque Toronto-Dominion (La), actions privilégiées, série 3, taux variable, perpétuel	40 000	772	1 006	
Société Financière Manuvie, actions privilégiées, catégorie 1, série 25, taux variable, perpétuel	70 000	1 445	1 646				141 884	227 528	27,5 %
Société Financière Manuvie, actions privilégiées, catégorie 1, série 9, taux variable, convertible, perpétuel	20 000	448	481		Industrie				
Société Financière Manuvie, actions privilégiées, série 11, taux variable, perpétuel	100 000	1 951	2 388		Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	138 330	7 278	22 363	
Banque Nationale du Canada	45 363	3 833	4 922		Canadian Pacific Kansas City Ltd.	201 978	11 976	21 761	
Banque Nationale du Canada, actions privilégiées, série 30, taux variable, perpétuel	63 204	1 457	1 526				19 254	44 124	5,3 %
Banque Nationale du Canada, actions privilégiées, série 32, taux variable, perpétuel	31 000	583	687		Matériaux				
Banque Nationale du Canada, actions privilégiées, série 38, taux variable, perpétuel	12 000	294	306		Mines Agnico Eagle Limitée	99 961	6 274	8 945	
Banque Nationale du Canada, actions privilégiées, série 40, taux variable, perpétuel	38 000	777	920		Franco-Nevada Corp.	60 357	1 483	9 790	
Banque Nationale du Canada, actions privilégiées, série 42, taux variable, perpétuel	80 000	1 996	2 055		Nutrien Ltd.	103 979	6 389	7 242	
Power Corporation du Canada, 5,00 %, actions privilégiées, série D, perpétuel	14 000	248	268		Ressources Teck Ltée, catégorie B	88 673	4 941	5 813	
Power Corporation du Canada, 5,35 %, actions privilégiées, série B, perpétuel	29 000	707	592				19 087	31 790	3,8 %
Corporation Financière Power, 4,50 %, actions privilégiées, série 23, perpétuel	20 000	500	355		Immobilier				
Corporation Financière Power, 4,80 %, actions privilégiées, série S, perpétuel	29 000	588	548		Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadien	105 571	4 926	4 693	
Corporation Financière Power, 4,95 %, actions privilégiées, série K, perpétuel	23 000	520	446		Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	395 397	5 535	5 077	
Corporation Financière Power, 5,10 %, actions privilégiées, série L, rachetable	15 000	344	297		FPI Granite	84 077	4 674	5 699	
Corporation Financière Power, 5,25 %, actions privilégiées, série E, perpétuel	25 000	576	510		Fonds de placement immobilier RioCan	457 724	8 916	7 694	
Corporation Financière Power, 5,50 %, actions privilégiées, série R, perpétuel	47 000	1 196	996				24 051	23 163	2,8 %
Banque Royale du Canada	276 260	11 636	40 237		Services publics				
Banque Royale du Canada, 4,90 %, actions privilégiées, série BH, perpétuel	19 000	412	456		AltaGas Ltd., actions privilégiées, série G, taux variable, perpétuel	60 000	1 431	1 449	
Banque Royale du Canada, 4,90 %, actions privilégiées, série BI, perpétuel	19 000	417	452		Brookfield Infrastructure Partners L.P.	132 028	4 601	4 962	
Banque Royale du Canada, actions privilégiées, série BB, taux variable, perpétuel	48 313	1 075	1 213		Brookfield Infrastructure Partners L.P., actions privilégiées, catégorie A, série 9, taux variable, perpétuel	10 000	252	222	
Banque Royale du Canada, actions privilégiées, série BD, taux variable, perpétuel	60 000	1 244	1 453		Brookfield Infrastructure Partners L.P., actions privilégiées, série 11, taux variable, perpétuel	40 000	797	832	
Banque Royale du Canada, actions privilégiées, série BF, taux variable, perpétuel	50 000	1 015	1 174		Brookfield Renewable Partners L.P., 5,50 %, actions privilégiées, catégorie A, série 18, perpétuel	20 000	500	370	
Banque Royale du Canada, actions privilégiées, série BO, taux variable, perpétuel	40 000	1 000	998		Brookfield Renewable Partners L.P., actions privilégiées, catégorie A, série 13, taux variable, perpétuel	14 000	337	287	
Financière Sun Life inc.	142 193	5 075	9 538		Brookfield Renewable Partners L.P., actions privilégiées, catégorie A, série 7, taux variable, perpétuel	9 000	201	219	
Financière Sun Life inc., 4,45 %, actions privilégiées, catégorie A, série 4, perpétuel	104 900	2 484	2 014		Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc., actions privilégiées, catégorie A, série 3, taux variable	11 000	174	229	
					Canadian Utilities Ltd., 4,50 %, actions privilégiées, série DD, perpétuel	25 000	408	442	
					Canadian Utilities Ltd., 4,75 %, actions privilégiées, série HH, perpétuel	30 000	750	565	
					Canadian Utilities Ltd., 4,90 %, actions privilégiées, série BB, perpétuel	15 000	293	288	
					Canadian Utilities Ltd., 4,90 %, actions privilégiées, série AA, perpétuel	10 000	190	191	
					Canadian Utilities Ltd., catégorie A	121 530	2 248	3 591	
					Canadian Utilities Ltd., actions privilégiées, série FF, taux variable, perpétuel	5 400	135	127	
					Canadian Utilities Ltd., actions privilégiées, série Y, taux variable, perpétuel	55 000	1 034	1 107	
					Emera Inc.	147 063	6 356	6 713	
					Emera Inc., 4,60 %, actions privilégiées, série L, perpétuel	23 000	537	412	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Emera Inc., actions privilégiées, série J, taux variable, perpétuel	15 000	375	314		Fortis Inc., actions privilégiées, série G, taux variable, perpétuel	50 000	1 218	1 070	
Fortis Inc.	172 468	8 091	9 170		Fortis Inc., actions privilégiées, série K, taux variable, perpétuel	50 000	1 250	979	
					Fortis Inc., actions privilégiées, série M, taux variable, perpétuel	86 723	2 010	1 720	
							33 188	35 259	4,3 %
					TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		368 961	530 654	64,1 %
					TOTAL DES ACTIONS		368 961	530 654	64,1 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,90 %	2026/09/15		1 315 000	1 301	1 258	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,35 %	2027/06/15		15 575 000	15 082	14 939	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,35 %	2028/03/15		39 920 000	37 283	37 993	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,40 %	2031/03/15		48 300 000	43 612	41 635	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,65 %	2033/06/15		10 785 000	10 793	10 599	
					108 071	106 424	12,8 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux							
Province d'Ontario	2,70 %	2029/06/02		29 050 000	28 678	27 606	
Province d'Ontario	2,15 %	2031/06/02		8 030 000	7 197	7 159	
Province d'Ontario	3,75 %	2032/06/02		16 465 000	16 170	16 122	
Province de Québec	1,90 %	2030/09/01		13 565 000	13 703	12 090	
					65 748	62 977	7,6 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Obligations de sociétés							
Banque de Montréal	7,37 %	2027/11/26	taux variable, perpétuel	500 000	500	511	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7,37 %	2027/09/28	taux variable, perpétuel	1 000 000	1 020	1 018	
Chartwell, résidences pour retraités	6,00 %	2026/12/08		1 800 000	1 799	1 819	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	4,18 %	2028/03/08	série L, rachetable	4 630 000	4 649	4 550	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	3,53 %	2029/06/11	série M, rachetable	1 995 000	1 996	1 884	
Enbridge Inc.	3,20 %	2027/06/08	rachetable	5 210 000	5 257	5 016	
Enbridge Inc.	3,10 %	2033/09/21	rachetable	5 515 000	5 438	4 748	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	1,09 %	2026/01/21		6 100 000	6 100	5 789	
Granite REIT Holdings L.P.	3,06 %	2027/06/04	série 4, rachetable	1 400 000	1 400	1 336	
Honda Canada Finance Inc.	1,65 %	2028/02/25		4 900 000	4 900	4 440	
Hyundai Capital Canada Inc.	5,57 %	2028/03/08	rachetable	4 130 000	4 130	4 246	
Hyundai Capital Canada Inc.	4,90 %	2029/01/31	rachetable	1 800 000	1 800	1 811	
Société Financière Manuvie	5,05 %	2034/02/23	taux variable, rachetable	5 320 000	5 320	5 363	
Société Financière Manuvie	2,82 %	2035/05/13	taux variable, rachetable	8 535 000	8 450	7 658	
Pembina Pipeline Corp.	5,21 %	2034/01/12	rachetable	6 425 000	6 420	6 428	
Banque Royale du Canada	4,20 %	2027/02/24	série BT, taux variable, perpétuel	2 000 000	1 762	1 674	
Banque Royale du Canada	7,41 %	2029/01/25	taux variable, perpétuel	500 000	500	515	
Banque Royale du Canada			taux variable, convertible, rachetable	7 340 000	7 340	7 382	
Financière Sun Life inc.	2,80 %	2033/11/21	taux variable, rachetable	1 500 000	1 326	1 387	
Suncor Énergie Inc.	5,00 %	2030/04/09	rachetable	2 000 000	2 139	2 011	
TELUS Corp.	3,30 %	2029/05/02	série CY, rachetable	2 700 000	2 757	2 544	
Groupe TMX Ltée	4,68 %	2029/08/16	rachetable	2 200 000	2 200	2 224	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,75 %	2027/10/01	série 27, taux variable, perpétuel	1 000 000	1 000	929	
Banque Toronto-Dominion (La)	7,23 %	2027/10/01	série 28, taux variable, perpétuel	1 000 000	965	1 017	
Banque Toronto-Dominion (La)	4,86 %	2031/03/04	taux variable, rachetable	2 375 000	2 656	2 371	
Tourmaline Oil Corp.	4,86 %	2027/05/30	série 3	3 200 000	3 200	3 231	
Tourmaline Oil Corp.	2,08 %	2028/01/25	série 1, rachetable	1 200 000	1 200	1 105	
Ventas Canada Finance Ltd.	3,30 %	2031/12/01	série H, rachetable	2 300 000	2 292	2 045	
Vidéotron Itée	4,65 %	2029/07/15	rachetable	7 950 000	7 946	7 887	
WSP Global Inc.	2,41 %	2028/04/19	rachetable	3 000 000	3 000	2 765	
					99 462	95 704	11,6 %
					273 281	265 105	32,0 %

TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

États-Unis

Athene Global Funding	2,47 %	2028/06/09		8 000 000	7 937	7 320	
					7 937	7 320	0,9 %
					7 937	7 320	0,9 %

TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

TOTAL DES OBLIGATIONS

TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME

PLACEMENTS À COURT TERME

Gouvernement du Canada	4,90 %	2024/08/15	bon du Trésor	6 300 000	6 219	6 262	
Gouvernement du Canada	4,84 %	2024/08/29	bon du Trésor	6 000 000	5 923	5 954	
					650 179	803 079	97,0 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	
Gouvernement du Canada	4,65 %	2024/09/26	bon du Trésor	6 500 000	6 420	6 429		
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					18 562	18 645	2,2 %	
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen							(104)	
TOTAL DES PLACEMENTS					668 637	821 724	99,2 %	
Autres actifs, moins les passifs							6 983	0,8 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						828 707	100,0 %	

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial (le *Fonds*) cherche à générer un revenu et une croissance potentielle du capital en investissant principalement dans des titres de participation et d'emprunt canadiens générant un revenu.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie une approche d'investissement ascendante axée sur les caractéristiques fondamentales des titres individuels.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Services de communications	2,7
Consommation discrétionnaire	2,3
Biens de consommation de base	2,5
Énergie	12,4
Services financiers	29,0
Industrie	5,4
Matériaux	3,5
Immobilier	2,9
Services publics	4,0
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	16,1
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	6,3
Obligations de sociétés	9,0
Obligations internationales	
États-Unis	0,8
Placements à court terme	2,7
Autres actifs, moins les passifs	0,4
Total	100,0

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	15,1	18,7
AA	1,7	1,5
A	11,2	9,4
BBB	7,1	5,3
Total	35,1	34,9

Risque de change

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds n'était pas exposé de façon importante au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	30 juin 2024	31 décembre 2023
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
1 an à 3 ans	35 062	45 944
3 ans à 5 ans	100 252	92 139
Plus de 5 ans	137 111	134 839
Total	272 425	272 922

Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	3 645	3 548

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice de dividendes composé S&P/TSX	5 932	6 005
45 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX	9 312	9 609
20 % de l'indice des obligations à moyen terme FTSE Canada		
20 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada		
15 % de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
	Actifs financiers			
Titres à revenu fixe	–	272 425	–	272 425
Placements à court terme	–	18 645	–	18 645
Actions	528 862	1 792	–	530 654
Total des actifs financiers	528 862	292 862	–	821 724

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
	Actifs financiers			
Titres à revenu fixe	–	272 922	–	272 922
Placements à court terme	–	22 571	–	22 571
Actions	548 108	–	–	548 108
Total des actifs financiers	548 108	295 493	–	843 601

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période (en milliers de dollars)	1 675	–

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Juste valeur des actifs transférés du niveau 2 au niveau 1 au cours de la période (en milliers de dollars)	–	18 017

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds communs Impérial et chacun des Portefeuilles axés sur la production de revenu (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 30 juin 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 12 août 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

Notes des états financiers (non audité)

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.

- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KES	Shilling kényan
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Real brésilien	MAD	Dirham marocain
CAD	Dollar canadien	MXN	Peso mexicain
CHF	Franc suisse	MYR	Ringgit malais
CLP	Peso chilien	NOK	Couronne norvégienne
CNY	Renminbi chinois	NZD	Dollar néo-zélandais
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	RON	Leu roumain
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
GEL	Lari géorgien	THB	Baht thaïlandais
HKD	Dollar de Hong Kong	TRY	Nouvelle livre turque
HUF	Forint hongrois	TWD	Dollar de Taïwan
IDR	Rupiah indonésienne	USD	Dollar américain
ILS	Shekel israélien	ZAR	Rand sud-africain
INR	Roupie indienne		

Autres abréviations

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Notes des états financiers (non audité)

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient absorbés ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun de ces Fonds sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 25 mars 2024; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe.

Le gestionnaire peut décider, à sa discrétion, de payer certaines de ces charges d'exploitation qui incomberaient normalement au Fonds plutôt que de laisser le Fonds les prendre en charge. La décision de payer ces charges d'exploitation est au gré du gestionnaire et pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révoquée à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Notes des états financiers (non audité)

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à STM CIBC au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
1 888 357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7